

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 11 septembre 2018 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair Louise Côté Sylvain Hamel
André Rainville Pierre Brien Normand Morin
Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

18.09.7

Ouverture de la séance ordinaire du 11 septembre 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

18.09.8

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 11 septembre 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2018.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 21 août 2018.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 Règlement G-100.
7. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour août 2018.
 - 7.2 Acceptation définitive des travaux rue Cour.
 - 7.3 Achat de pneus pour la rétro-caveuse.
 - 7.4 Subvention aux organismes – Volet VI.
 - 7.5 Ajout au contrat – Toiture de l'aréna.
 - 7.6 Projet de modification – Toiture de l'aréna.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Dénéigement des routes numérotées.
 - 8.2 Prolongement de la rue Nadeau.

- 9. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Appui Cycliste Averti.
 - 9.2 Tournée nocturne.
- 10. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 10.1 Permanence – Joël Chagnon.
- 11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 11.1 Demande de PIIA – Enseigne 5176, rue Foster.
 - 11.2 Demande de PIIA – Enseigne 5255, rue Foster.
 - 11.3 Demande de PIIA – Rénovation - 6, rue St-Patrick.
 - 11.4 Demande de PIIA – Construction - rue Gince.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 11 septembre 2018.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 9 octobre 2018 À 19 HEURES.

Adopté

- 18.09.9 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- M. Gaétan Nappert, 1, rue D'Anvers questionne sur le règlement G-100 eu égard à la longueur des laisses pour chiens.
- 18.09.10 **Adoption du procès-verbal du 21 août 2018**
Il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 août 2018 tel que présenté.
- 18.09.11 **Dépôt de documents**
- 18.09.11.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
- 18.09.12 **Adoption de règlement**
- 18.09.12.1 **Adoption de règlement – G-100.**

ATTENDU QUE L'ensemble des municipalités de la MRC doivent adopter le règlement uniformisé G-100;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné lors de la séance du 21 août 2018 et qu'un projet du règlement a été présenté et déposé pour consultation du public.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil adopte le règlement G-100.

Adopté

18.09.13

Finance et administration

18.09.13.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de Trésorerie, durant le mois d'août 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2018 et en autorise le paiement.

Adopté

18.09.13.2

Acceptation définitive des travaux – rue de la Cour.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, au terme d'une résolution passée le 7 février 2017, a mandaté Excavation Dominic Carey inc. afin d'effectuer la réfection de la rue de la Cour;

ATTENDU QUE Le projet mentionné au paragraphe précédent est dûment achevé selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumissions à la satisfaction de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte le paiement de la retenue de 5%, soit un montant de 2 646.91\$ incluant les taxes applicables.

Adopté

18.09.13.3

Achat de pneus pour la rétro-caveuse.

ATTENDU QUE La rétro caveuse a besoin de nouveaux pneus avant et arrière;

ATTENDU QUE Ces pneus avaient été changés pour l'avant en avril 2014 et pour l'arrière en octobre 2016;

ATTENDU QU' Une seule compagnie dans la région offre ce genre d'équipement;

ATTENDU QUE Les pneus Robert Bernard ont fait une offre de service à la ville pour la fourniture de ces pneus.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Pneus Robert Bernard au montant de 6 255.43\$, taxes incluses pour l'achat de 4 pneus Noki Tri-2.

Adopté

18.09.13.4

Subventions aux organismes – Volet VI.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le Marché de Noël, qui se tiendra le 18 novembre de 9 à 16 heures, offrira sur place, en animation, une mini-ferme qui fait le bonheur des tout-petits;

ATTENDU QUE Le Club de tennis François Godbout a demandé à ce que la surface pavée devant le mur de pratique soit peinte en vert avec lignes blanches afin de mieux représenter un court.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le paiement de la moitié de la facture reliée à la présence d'une mini-ferme à l'occasion du Marché de Noël, soit un montant de 350 \$.

Que le Conseil autorise également le paiement de la peinture pour la surface devant le mur de pratique du Club de tennis François Godbout, au montant maximum de 592.12\$, taxes incluses, sur présentation de la facture.

Adopté

18.09.13.5

Ajout au contrat– Toiture de l'aréna.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 21 août 2018, le contrat de réfection de la toiture de l'aréna a été confié à Les toitures Industrie Pro pour un montant de 482 032.69\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le document d'appel d'offres préparé par la firme d'architectes Caroline Denommée faisait état d'une option;

ATTENDU QUE Cette option visait une partie du toit qui n'a pas à être refaite mais qui bénéficierait d'un traitement de sa membrane afin d'en assurer la longévité en concordance avec la toiture refaite à neuf;

ATTENDU QUE Cette option était faite en considération d'un montant de 19 000\$ avant taxes, soit un montant de 21 845.25\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise les ouvrages stipulés à l'option 1
de l'appel d'offre pour la réfection de la toiture de l'aréna au montant
de 21 845.25\$, taxes incluses.

Adopté

18.09.13.6

Projet de modification – Toiture de l'aréna.

ATTENDU QUE La Ville a donné le contrat de réfection de la
toiture de l'aréna;

ATTENDU QUE Lors de la réunion de démarrage, le sujet des
conduites s'évacuant par le toit a été abordé, ce
qui a amené les autorités municipales à
envisager la possibilité d'installer un chauffage au
gaz naturel pour la salle communautaire de
l'aréna;

ATTENDU QUE Ce système de chauffage nécessitera la
présence d'une cheminée et qu'il y aurait lieu de
prévoir dès à présent l'espace pour cet
équipement;

ATTENDU QUE Cette modification au contrat représente un
montant de 1 788.09\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le projet de modification du contrat
de réfection de la toiture de l'aréna afin d'installer une boîte pour les
futurs conduits isolés, au montant de 1 788.09\$, taxes incluses.

Adopté

18.09.14

Adjudication de contrat

18.09.14.1

Déneigement des routes numérotées.

ATTENDU QUE Le ministère des transports, de la mobilité
durable et de l'électrification des transports et la
Ville ont signé une entente visant l'entretien des
routes numérotées sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est allée en appel d'offres
sur invitation auprès de 3 contractants afin
d'obtenir des soumissions pour le déneigement
des routes d'urgence (numérotées), savoir :

- Excavation & déneigement Patrice Bachand;
- Excavation N. Jeanson;
- Excavation CS Fulford;

ATTENDU QU' Un seul contractant a déposé une soumission;

- Excavation CS Fulford, pour un montant de 52 479.64\$, tx
incluses;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo octroie à Excavation CS Fulford le contrat de déneigement des routes d'urgence (numérotées) pour un montant de 52 479.64\$ taxes incluses.

Adopté

18.09.14.2

Prolongement rue Nadeau.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 mai 2018, la firme Tetra-Tech s'est vu confier le mandat d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la rue Nadeau;

ATTENDU QUE Cinq compagnies ont déposé leur soumission, savoir :

- TGC a soumissionné pour un montant de 278 756.89 \$ tx incl.;
- Univert Paysagement inc. au montant de 373 093.88 \$ tx incl.;
- Excavation Dominic Carey inc. au montant de 283 229.93 \$ tx incl.;
- Excavation St-Pierre Tremblay au montant de 259 495.15 \$ tx incl.;
- Germain Lapalme Inc. au montant de 347 211.52 \$ tx incluses.

ATTENDU QUE M. David Foisy de Tetra-Tech a étudié les soumissions remises pour en vérifier la conformité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accorde à Excavation St-Pierre Tremblay le contrat de prolongement de la rue Nadeau pour un montant de 259 495.15\$, taxes incluses.

Adopté

18.09.15

Loisirs et vie communautaire

18.09.15.1

Appui Cycliste averti.

ATTENDU QUE Le cyclisme est un sport de plus en plus pratiqué au Québec;

ATTENDU QUE Vélo-Québec, en partenariat avec Centre national de cyclisme de Bromont propose un programme aux élèves du primaire visant la pratique du cyclisme de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, qui détient son accréditation Vélo-Sympathique appuie ce programme qui bénéficierait à la clientèle visée, soit les élèves de 5^{ième} et 6^{ième} année du primaire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal appuie le programme Cycliste averti.
Adopté

18.09.15.2

Tournée nocturne.

ATTENDU QUE L'organisateur d'événements Fancy Goat Productions a déposé une demande afin de tenir une randonnée nocturne à vélo;

ATTENDU QUE Cette initiative cadre bien avec l'accréditation Vélo Sympathique accordée à la Ville au printemps dernier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'occupation du Parc de la Caboose ainsi que de la Plage, le 19 octobre 2018, entre 18 et 23 heures.

Le Conseil autorise également le passage du groupe de cyclistes sur le réseau cyclable reliant le Parc de la Caboose et la Plage.

Que cette randonnée soit accompagnée par les premiers répondants.

Que la présente résolution remplace et abroge la résolution 18.09.5.1.

Adopté

18.09.16

Ressources humaines

18.09.16.1

Permanence de Joël Chagnon.

ATTENDU QUE Monsieur Joël Chagnon a été embauché au poste de préposé aux opérations à l'aréna le 17 mars 2018;

ATTENDU QUE Selon l'article 28 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo, tout nouvel employé est soumis à une période d'essai de 6 mois;

ATTENDU QU' À la fin de cette période d'essai, l'employé devient permanent et que son ancienneté prend effet à la date du premier jour de travail pour le compte de la Ville;

ATTENDU QUE La période d'essai de Monsieur Chagnon se terminera le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE Celui-ci possède les compétences requises pour occuper ce poste.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde à Joël Chagnon sa permanence à compter du 17 septembre 2018.

Adopté

18.09.17

Aménagement et urbanisme

18.09.17.1

Demande de PIIA enseignes - 5176 Foster.

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet d'installation de 5 nouvelles enseignes, une murale et quatre sur les vitres pour le commerce de restaurant situé au 5176 de la rue Foster;

ATTENDU QUE Deux des enseignes sont placées sur les vitres en façade avant sur la rue Foster et ont les dimensions suivantes : 0.66 m x 1 m;

ATTENDU QUE La troisième enseigne sur les vitres est placée en façade latérale du local commercial et a des dimensions de 0.53 m x 0.80 m;

ATTENDU QUE Les trois enseignes sur les vitres contiennent le message suivant : « Restaurant. Burger & Eggs. Déjeuner & diner depuis 2018 »;

ATTENDU QUE La nouvelle enseigne sur la porte vitrée d'entrée du commerce a des dimensions de 30 cm x 20 cm et contient le logo de l'entreprise;

ATTENDU QUE L'enseigne murale est en Alu panel, a des dimensions de 0.61 m x 0.44 m et contient le logo de l'entreprise.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

18.09.17.2

Demande de PIIA – Enseigne, 5255 rue Foster

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté une demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale pour le bâtiment commercial situé au 5255 de la rue Foster;

ATTENDU QUE L'enseigne murale a des dimensions de 2.4 m x 0.81 m et contient le message suivant : « NS Solutions. Rénovation & construction » ;

ATTENDU QUE Les lettres sont en relief de 3/8" et l'affiche est en Alu panel et n'est pas éclairée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

18.09.17.3

Demande de PIIA – Rénovations – 6, St-Patrick.

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté un projet de rénovation extérieure de son bâtiment situé au 6 de la rue St-Patrick pour transformer la galerie fermée en marge avant en une galerie couverte;

ATTENDU QUE Les membres du Comité estiment que l'aspect visuel de l'habitation sera amélioré;

ATTENDU QUE La zone est régie par le règlement sur les PIIA (zone C-14);

ATTENDU QUE La demande est accompagnée de croquis et de détails présentant les matériaux et couleurs proposés pour les rénovations du bâtiment.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande de rénovation de la façade extérieure du bâtiment situé au 6 rue Saint-Patrick.

Adopté

18.09.17.4

Demande de PIIA - construction, rue Gince.

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de développement domiciliaire sur la rue Gince;

ATTENDU QUE Plusieurs modèles de constructions ont été préapprouvés par le CCU dans le cadre de ce projet de développement;

ATTENDU QUE Le nouveau plan proposé (modèle Sabrina) constitue une progression dans la qualité architecturale selon les membres du Comité et s'inscrit dans la continuité des autres constructions existantes et propose des matériaux et des couleurs analogues.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Robert Auclair
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Paul-Émile Métivier, 250, rue Bellevue – Sur le club de hockey Sr. Il invite la population à assister aux matchs

Francine Brassard, 9, rue du Lac – Règlement G-100 sur les nuisances, particulièrement à la plage et écoulement d'eau dans le secteur des rues du Lac et Star.

Céline Brien, 609, rue Eastern – Compteurs d'eau.

Nathalie Massé, 524, des Érables – Compteurs d'eau.

18.09.18

Varia

18.09.19

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 11 septembre 2018 est levée à 19h45

18.09.20

Prochaine assemblée

Mardi, le 9 octobre 2018 à 19 heures.

Maire

Greffier